

DÉCISION COMMISSION PERMANENTE – 05 JUILLET 2018

Membres présents : J-C TALBOT, F. RIVOIRE, G. BARRET, M. SAINT LOUP, M. PETIT

D. BEKHALED-OULHATRI, Directrice de l'Action Sociale
 D. CHAVANON, Assistante sociale-excusee

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
Mr et Mme	Secours non remboursable : 191,62€	Secours loyer	Mr MALLA Antoine et Mme AMADOR Dolores ARTAG CS70027 ARTAG n° A341 69613 Villeurbanne cedex	À préciser lors du virement : aide financière emplacement n°1 à Corbas

Directrice de l'Action Sociale,
 Dailia BEKHALED-OULHATRI



La Vice-Présidente du CCAS,
 Martine BONNAUD

Martine Bonnaud

Envoyé en préfecture le 10/08/2018

Reçu en préfecture le 10/08/2018

Affiché le

SLO

ID : 069-216902734-20180810-CCAS_2018DC0040-AU